






Expériences présentées

-  Concerts sur le Pouce
-  Que faire entre midi et deux ?
-  Guichet unique d'inscription aux activités de loisirs offertes par la Ville

Ville de Brive
Hôtel de Ville
BP 80433
19312 Brive cedex

Nombre d'habitants
50 000

Superficie
48,59 Km²

Densité
859,96 habitants/km²

Population
Hommes : 46,9 %
Femmes : 53,1 %

Enfants (0-14 ans) : 14,5 %
Jeunes (15-29 ans) : 18,9 %

Adultes (30-59 ans) : 36,2 %
Seniors (+ de 60 ans) : 30,4 %

Population immigrée : 8 %

Mission temps

**Direction de la Démocratie participative,
de la politique des temps et de l'égalité femmes/hommes**

Elue en charge des politiques temporelles

Catherine GABRIEL

Adjointe au Maire, chargée de la vie associative,
de la politique des temps, de l'Égalité femmes/hommes
et du développement durable

catherine.gabriel@brive.fr

05 55 92 39 39

Contact administratif

Marie-Claire LACAZE-DANCY

Directrice de la Démocratie participative,
de la politique des temps
et de l'égalité femmes/hommes

marie-claire.lacaze@brive.fr

05 55 18 15 25





Concerts sur le Pouce

Offrir une pause musicale à un créneau horaire généralement peu utilisé pour cela : entre 12h et 14h

L'échelle géographique

Ville de Brive.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Brive.

Les partenaires

L'ensemble instrumental de Brive (professeurs du conservatoire).

L'équipe

Direction de la Démocratie participative, de la politique des temps et de l'égalité femmes/hommes.

Website

<http://www.brive.net/1905.php>

La période

Depuis 2010 (soit 52 concerts à ce jour). Le dispositif est toujours en place.

Le projet

Organisation de petits concerts dont la durée est calibrée sur la pause repas, auxquels on peut assister en mangeant un sandwich. Leur accès est libre.

Deux saisons de programmation : d'octobre à décembre (6 concerts) d'avril à Juin (7 concerts).

Les bénéficiaires

- Personnes qui travaillent en centre-ville et ne rentrent pas manger chez elles.
- Personnes âgées qui ont des difficultés à sortir le soir pour aller au spectacle.
- Public non habitué aux salles de concert, public spontané.

Les objectifs

Utiliser de nouveaux créneaux horaires, pour développer une offre culturelle plus abordable pour des publics moins habitués des salles de spectacle, dans un lieu non identifié « culturel ». On peut manger pendant le concert.

La méthodologie

- Concerts techniquement légers qui peuvent être montés et démontés rapidement dans des salles sans équipement ou en plein air.
- Programmation sur mesure favorisant la convivialité avec le public, ce qui demande des relations privilégiées avec les musiciens qui s'adaptent au format et à l'esprit des concerts. Avoir un bon partenaire est primordial. Ici, il s'agit des professeurs du conservatoire.
- Varier la programmation pour varier les publics : programmation de musique classique mais aussi de jazz, de musiques du monde, de contes musicaux, de marionnettes, de soul...
- Café et jus de fruits sont offerts au public.

Le budget

Budget de 13000 euros, pris en charge par la Politique des temps.

L'impact

Mixité des publics.

L'évaluation

Enquête de satisfaction réalisée en juin sous forme de questionnaire. Résultats très positifs.

Les points forts

- Mixité des publics, public spontané.
- Gratuité.
- Convivialité.

Les points faibles

- Le succès de ces concerts pousse à une évolution car la salle est maintenant trop petite. Mais il n'y a pas de solution de remplacement en centre-ville dans la mesure où l'on souhaite éviter les lieux culturels.



Que faire entre midi et deux ?

Ouverture d'une page Internet sur le site de la ville regroupant les services, commerces et administrations ouverts entre midi et deux.

L'échelle géographique

Ville de Brive.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Brive.

L'équipe

Direction de la Démocratie participative, de la politique des temps et de l'égalité femmes/hommes.

Website

<http://www.brive.net/12h14h.php>

La période

Depuis 2010. Le dispositif est toujours en place.

Le projet

Répertoire de toutes les activités, commerces, services, administrations ouverts entre midi et deux.

Les établissements qui souhaitent se rajouter dans la page font leur demande par Internet.

Les bénéficiaires

Tout public.

Les objectifs

- Prolonger l'étude de la mission Temps sur la pause méridienne, en portant à la connaissance de tous, l'offre existante accessible entre midi et deux.
- Cette étude a été prolongée par l'ouverture des services de l'Etat civil, cartes d'identités, passeports et du service Information jeunesse de la mairie entre 12h et 14h le jeudi.

La méthodologie

- Réunion préalable avec les associations de commerçants afin de bien expliquer l'objectif du projet.
- Gros travail de recensement et de vérification effectué par téléphone à partir des fichiers de la CCI et ceux constitués par le service de la politique des temps.
- Travail de mise à jour.

Le budget

Budget de 0 euro.

L'impact

Meilleure information.

L'évaluation

Comptage des clics et visites de la page. De janvier à juin 2013 : 1240 visiteurs uniques.

Les points forts

- Une des pages les plus consultées du site de la ville de Brive.
- Recueil d'information suivant une grille de lecture simple.

Les points faibles

- Veiller à faire la mise à jour régulièrement.



Guichet unique d'inscription aux activités de loisirs offertes par la ville

L'échelle géographique

Ville de Brive.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Brive.

Partenaires

Directions Jeunesse et Sports, Culture, Enfance Education, Centres Sociaux Culturels.

L'équipe

Direction de la Démocratie participative, de la politique des temps et de l'égalité femmes/hommes

Website

<http://www.brive.net/1905.php>

La période

Depuis 2009. Le dispositif est toujours en place.

Le projet

Sur une soirée (de 18h à 21h), regroupement, sur un même lieu, des services de la ville qui organisent des activités de loisir à l'année.

Le public peut s'informer sur les activités offertes et s'y inscrire.

Y participent : la Direction Jeunesse et Sports pour les écoles municipales de sport (21 disciplines), le conservatoire de musique et de danse, le centre municipal d'arts plastiques, les 3 centres sociaux culturels.

En amont, une page web est ouverte sur le site de la ville, elle permet aux personnes intéressées d'avoir connaissance des créneaux horaires des activités et de simuler des emplois du temps.

(<http://www.brive.net/guichetunique.php>)

Domaine d'application prioritaire

Loisirs.

Les bénéficiaires

Enfants, jeunes et adultes qui souhaitent s'inscrire à une activité de loisir proposée par les services de la ville.

Les objectifs

Eviter au public de multiples déplacements, dans des établissements différents, à des dates différentes.

La méthodologie

- S'assurer de l'entière coopération des services concernés par les activités car participer au guichet unique leur demande de modifier leur fonctionnement traditionnel.
- Disposer d'une grande salle avec parking pour faciliter le stationnement.
- Prévoir un espace d'information et un espace d'inscription.
- Organiser l'attente (mise en place d'un système d'afficheur et de tickets numérotés comme dans les commerces).
- Prise en charge des enfants dans un espace dédié avec des jeux et une surveillance.
- Offre de boissons.
- Petite animation (danse, musique).

Le budget

Budget de 1200 euros, pris en charge par la Politique des temps.

L'impact

Mixité des publics.

L'évaluation

Enquête de satisfaction réalisée sous forme de questionnaire à la sortie du guichet unique.

Les points forts

- Horaire du guichet unique plus adapté aux personnes qui travaillent.
- Découverte de l'existence de certaines activités par certains publics
- Plus d'égalité.

Les points faibles

- Certaines activités étant contingentées, il y a donc des files d'attente.
- Motivation des services participants.

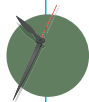
Expériences présentées



Agir pour de meilleures conditions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la ville de Caen



L'amélioration de la qualité de l'emploi des agents d'entretien de la Ville de Caen



Contribuer à une meilleure articulation des rythmes dans la ville

Ville de Brive
Hôtel de Ville
Esplanade Jean-Marie Louvel
14027 Caen cedex 9

Nombre d'habitants
109 312

Superficie
25,7 Km²

Densité
4 253, 4 habitants/km²

Population
Hommes : 46,7 %
Femmes : 53,3 %

Enfants (0-14 ans) : 12,7 %
Jeunes (15-29 ans) : 32,4 %

Adultes (30-59 ans) : 33,7 %
Seniors (+ de 60 ans) : 21,2 %

Population immigrée : 5,8 %

Mission temps **Bureau des Temps**

Elue en charge des politiques temporelles

Corinne FERET

Première Maire adjointe en charge du personnel communal, de l'égalité hommes-femmes et du bureau des Temps

cferet@caen.fr

02 31 30 41 44



Agir pour de meilleures conditions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la Ville de Caen

L'échelle géographique

Ville de Caen.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Caen (Direction des Ressources Humaines, Bureau des Temps).

Les partenaires

Centre Académique de Formation Continue, UFR de Psychologie du Travail de l'Université de Caen.

L'équipe

Chef du Service Qualité de l'Environnement de Travail, DRH.

La période

Depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui.

Le projet

Dans le cadre de l'agenda social de la Ville de Caen, a été mis en place un groupe de travail « Egalité Femmes-Hommes » constitué de représentants d'organisations syndicales.

Un diagnostic d'ampleur des conditions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité a été effectué. Ce diagnostic a porté sur l'ensemble des indicateurs de ressources humaines (la situation administrative des agents, la mixité dans les services, l'organisation et la durée du travail, les conditions de rémunération, d'avancement, l'accès à la formation etc).

Ce travail a donné lieu à la réalisation d'un rapport de situation comparée. Pour approfondir ce diagnostic chiffré, une enquête qualitative a été menée auprès d'un panel représentatif d'agents.

Ce travail a débouché sur la construction d'un plan d'actions en cours de finalisation.

Domaine d'application

Ressources Humaines et articulation des vies professionnelles et familiales.

Les bénéficiaires

Agents de la Ville de Caen.

Les objectifs

Faire de la collectivité une administration exemplaire en développant un plan d'actions détaillé destiné à favoriser les conditions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité.

La méthodologie

Réflexion conduite dans le cadre d'un groupe de travail composé des représentants d'organisations syndicales en lien avec des partenaires extérieurs pour la réalisation des études et la construction des outils.

L'évaluation

Suivi des indicateurs de ressources humaines de la direction.

Les points forts

- Une démarche concertée.
- Un travail de fond qui permet de se confronter aux images et stéréotypes.
- Une démarche transversale qui s'applique potentiellement à tous les domaines de l'action publique.

Les points faibles

- Un temps important nécessaire au travail d'enquête en amont du plan d'actions.



L'amélioration de la qualité de l'emploi des agents d'entretien de la Ville de Caen

L'échelle géographique

Ville de Caen.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Caen (Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Administration Générale).

L'équipe

Direction de l'Administration Générale, ville de Caen.

La période

- Mise en place de cette nouvelle organisation en octobre 2011.
- Cette démarche se poursuit actuellement auprès des agents d'entretien pour prolonger la dynamique engagée ainsi que dans d'autres directions de la Ville.

Le projet

La collectivité prend en compte les problématiques d'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle a notamment mis en place un groupe de travail spécifique « Egalité Femmes-Hommes » constitué de représentants d'organisations syndicales depuis juillet 2009.

Après un travail de concertation et d'échange de deux ans avec les agents, une nouvelle organisation du travail a été mise en place en octobre 2011, puis dans une dernière phase en septembre 2013.

Une nouvelle organisation du travail a permis d'apporter un ensemble d'améliorations significatives, sur le plan humain, matériel, de la formation et de la professionnalisation :

- Augmentation des quotités de temps de travail de 85 % des agents qui sont passés d'un poste à 70% à un temps plein, soit 16 personnes,
- mise en place d'une dynamique d'équipe, associée à une revalorisation du métier d'agent d'entretien,

- mise en place de cycles de travail correspondant mieux aux besoins de la collectivité et permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée (plannings, suppression des journées de travail discontinues, deux jours de repos consécutifs),
- amélioration du cadre de travail,
- modernisation des moyens d'interventions (acquisition d'équipement pour diminuer la pénibilité des tâches et améliorer l'efficacité et la qualité des interventions),
- mise en place d'un plan de formation pluriannuel pour l'ensemble des agents et d'un plan spécifique pour les agents en attente de reclassement.

Domaine d'application prioritaire

Ressources Humaines, articulation des vies professionnelles et familiales.

Les bénéficiaires

Agents d'entretien de la Ville de Caen (un service quasi exclusivement féminin).

Les objectifs

- Améliorer leurs conditions d'articulation des temps de vie.
- Améliorer leurs conditions de travail.
- Réduire les emplois à temps non complet occupés à 80% par des femmes.

La méthodologie

Ce projet est le fruit d'un travail transversal réunissant les agents du service Entretien, la Direction des Ressources Humaines, le médecin du travail, coordonné et animé par le Chef du service Entretien et la Direction de l'administration générale.

Ce projet a été présenté et validé par les différents acteurs.



L'impact

Meilleure conciliation des temps de vie des agents (présence possible auprès des enfants, participation possible à des activités de loisirs, moins de fatigue)

Dans le cadre de leur vie professionnelle : valorisation et reconnaissance de leur savoir-faire, plus de visibilité de leur travail, plus d'échanges avec les autres directions et agents de la ville.

L'évaluation

Suivi des indicateurs de ressources humaines de la direction, enquête de satisfaction.

Les points forts

- Amélioration des conditions de travail.
- Une conciliation des vies professionnelles et familiales plus aisée.
- Une valorisation et une reconnaissance.



Contribuer à une meilleure articulation des rythmes dans la Ville

L'échelle géographique

Ville de Caen.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Caen.

Les partenaires

- Université, UFR de géographie.
- Habitants, conseillers de quartiers.

L'équipe

Bureau des Temps.

La période

Action en continu.

Le projet

Faire du Bureau des Temps un outil d'expertise et une démarche concertée pour :

- Mieux connaître les conditions d'accessibilité et d'articulation (notamment horaires) des services et équipements dans la ville ;
- Mieux connaître la manière dont les habitants vivent la ville au quotidien : les rythmes de vie, de travail, d'accès aux services et équipements.

Domaine d'application prioritaire

Tous les domaines de l'action publique.

Les bénéficiaires

Habitants de la Ville de Caen.

Les objectifs

Prendre en compte la dimension temporelle dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques à destination des habitants.

La méthodologie

- Réalisation d'un diagnostic consultable et exploitable par l'ensemble des directions de la collectivité comprenant :
 - la reconstitution du canevas horaire de la ville et de ses principaux équipements ;
 - des données récentes sur les modes de vie et besoins des caennais grâce à une enquête par questionnaire.
- Réunion des conseillers de quartiers pour récolter leurs besoins et propositions.
- Réalisation d'un temps fort d'information grand public.

L'impact

Meilleure prise en compte des rythmes et des difficultés quotidiennes liées à la gestion des temps des habitants.

L'évaluation

Nombre de projets développés au sein de la Ville dans lesquels la gestion des temps et les rythmes des habitants ont bien été pris en compte.

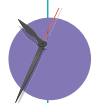
Expériences présentées



Prise en compte des temporalités à travers l'EcoPLU



Extension de l'offre de garde périscolaire lors de la pause méridienne



Harmonuits, charte pour la qualité de la vie nocturne

Ville de Dijon

Mairie
BP 1510
21033 Dijon cedex

Nombre d'habitants

156 200

Superficie

40,41 Km²

Densité

3 864 habitants/km²

Population

Hommes : 46 %
Femmes : 54 %

Enfants (0-14 ans) : 14 %
Jeunes (15-29 ans) : 31 %

Adultes (30-59 ans) : 36 %
Seniors (+ de 60 ans) : 19 %

Population immigrée : 6 %

Mission temps

Mission des Temps Urbains

Elue en charge des politiques temporelles

Chantal TROUWBORST

Conseillère Municipale déléguée aux Temps Urbains

ctrouwborst@ville-dijon.fr

06 84 17 80 53

Contact administratif

Sophie KOENIG

Chargée de mission Temps Urbains

skoenig@ville-dijon.fr

03 80 74 70 98



Prise en compte des temporalités à travers l'EcoPLU

L'échelle géographique

Agglomération de Dijon.

Le(s) initiateur(s)

- Mission Temps Urbains, Pôle Vie des Quartiers, Ville de Dijon.
- Service Planification et réglementation, Pôle Eco-Urbanisme et Aménagement Urbain.
- Communauté d'agglomération du Grand Dijon.

L'équipe

Elus :

- Pierre PRIBETICH, Adjoint délégué à l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme.
- Chantal TROUWBORST, Conseillère municipale déléguée aux temps urbains.

Techniciens :

- Sophie KOENIG, Chargée de mission Temps Urbains, Ville de Dijon.
- Véronique VACHER, Responsable du service Planification et réglementation au Grand Dijon.

Website

<http://www.grand-dijon.fr/decouvrir/urbanisme-habitat/dessiner-la-ville-de-demain-17391.jsp>

<http://www.dijon.fr/fiche/ecoplu-imaginons-la-ville-de-demain-.dos.378.php>

La période

Réflexion engagée en 2008, élaboration de l'EcoPLU en 2009, application en 2010.

Le projet

Les enjeux urbains actuels (maîtrise des déplacements, compacité urbaine, gestion économe des ressources, mixité sociale et fonctionnelle...), les ambitions de la ville de favoriser la cohésion sociale et l'écologie urbaine, placent le thème du temps au coeur des préoccupations de la planification.

Parce qu'il a trait à l'organisation et aux fonctions urbaines (habiter, travailler, se détendre, etc), le Plan Local d'Urbanisme (PLU) agit sur les usages et leur utilisation.

Dès 2008, Dijon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, qui remplace le Plan d'Occupation des Sols depuis mars 2010. Ce nouveau document d'urbanisme impulse des réalisations urbanistiques résolument tournées vers l'avenir puisque le PLU constitue la colonne vertébrale des projets d'aménagement et de développement de Dijon à l'horizon 2020. Une attention toute particulière aux problématiques environnementales est traduite par ce document, d'où l'appellation d'EcoPLU utilisée pour la première fois en France.

Aujourd'hui, l'EcoPLU, à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'attache à prendre en compte les temporalités dans l'objectif d'optimiser la qualité de vie des habitants, de rendre la ville plus accessible et plus agréable à vivre.

Trois orientations du PADD comportent ainsi une entrée temporelle : la ville évolutive, la ville mobile et la ville mosaïque. Les politiques temporelles s'articulent autour de 4 axes ; les usages multiples ou le partage des usages, la mixité des fonctions urbaines ou la multipolarité, la valorisation des lieux d'interconnexion ou encore l'intermodalité.



Domaine d'application prioritaire

Urbanisme, aménagement du territoire, mobilité.

Les bénéficiaires

Habitants et usagers de l'agglomération dijonnaise.

Les objectifs

- Prise en compte des temporalités dans l'aménagement du territoire dijonnais, par l'intermédiaire des documents de planification.
- Optimisation de la qualité de vie des habitants.

La méthodologie

En 2009, à l'occasion de l'élaboration de l'EcoPLU, la mission Temps Urbains s'est rapprochée des services de planification du Grand Dijon pour inscrire le temps dans cet outil.

Les points forts

- Obligation est faite de prendre en compte les différentes temporalités dans des documents de planification.
- Dijon reste une des rares (la seule ?) villes à avoir introduit le temps dans le PADD d'où une notoriété certaine parmi les autres collectivités.



Extension de l'offre de garde périscolaire lors de la pause méridienne

L'échelle géographique

Ville de Dijon.

Le(s) initiateur(s)

- Mission Temps Urbains.
- Pôle Vie des Quartiers.
- Ville de Dijon.

Partenaires

Directions de la Jeunesse et de l'Éducation, Pôle Réussite Educative, Ville de Dijon.

L'équipe

Elus :

- Anne DILLESEGER, Adjointe déléguée à la réussite éducative.
- Chantal TROUWBORST, Conseillère municipale déléguée aux temps urbains.

Techniciens :

- Marie CHASTEL, Directrice du service Jeunesse.
- Sabrina LEO, Directrice du service Education.
- Sophie KOENIG, Chargée de mission Temps Urbains, Ville de Dijon.

La période

- 2008/2009 : A la demande des familles, 1^{re} expérimentation à l'école Mansart.
- 2009/2010 : Cette expérimentation s'est poursuivie (+ une autre école de centre-ville) dans l'optique de connaître le nombre de familles ayant basculé de la restauration scolaire à cette nouvelle offre de garde.
- 2010/2011 : extension à 4 groupes scolaires supplémentaires. Les écoles choisies ont été réparties sur l'ensemble du territoire afin d'obtenir des données sur des quartiers diversifiés et de mieux évaluer l'impact sur l'organisation technique et la gestion du personnel.
- 2011/2012 : extension à l'ensemble des écoles dont le restaurant scolaire se saturait (soit 10 groupes scolaires supplémentaires).

- 2012/2013 : extension aux groupes scolaires dont 1 des écoles (maternelle ou élémentaire) fonctionne avec un double service de restauration.
- En juin 2013 : seuls les groupes ayant un service unique de restauration ne sont pas encore intégrés au dispositif (soit 10 groupes).
- En septembre 2013 : l'offre est étendue à toutes les écoles dijonnaises le mercredi (créneau de 11h50 à 12h30) suite aux nouveaux rythmes scolaires.
- Il est prévu la généralisation de toutes les écoles sur tous les jours de la semaine scolaire en 2014.

Le projet

Le dispositif permet aux parents qui le souhaitent de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école jusqu'à 12 h 30, au lieu de 11 h 50 actuellement, ou* de le(s) déposer à partir de 13 h 15, au lieu de 13 h 50, en remplacement de son (leur) maintien total à l'école en journée continue.

Cette action offre aux parents un mode de garde à la carte, plus souple afin de mieux concilier vie professionnelle / familiale et de pouvoir déjeuner avec leur(s) enfant(s) à la fréquence qu'ils souhaitent.

C'est aussi une réponse à la saturation des restaurants scolaires.

Coût pour la famille : 1€ la séance.

*Afin de ne pas nuire à la qualité de vie de l'enfant, les parents ne peuvent choisir qu'un seul créneau de garde : soit de 11 h 50 à 12 h 30, soit de 13 h 15 à 13 h 50 (variabilité des choix).



Domaine d'application prioritaire

Périscolaire.

Les bénéficiaires

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires dijonnaises et leur famille.

Les objectifs

- L'objectif premier de ce projet vise à offrir une meilleure gestion du temps familial. En effet, permettre aux parents de récupérer ou déposer leur(s) enfant(s) après et/ou avant le travail afin de déjeuner en famille à domicile, c'est leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale.
- L'objectif sous-jacent est le désengorgement des cantines scolaires, dont certaines arrivent à saturation. En ouvrant cette possibilité, certaines familles utilisant la restauration scolaire comme mode de garde ne seront plus dans l'obligation de le faire.

La méthodologie

- Travail en collaboration avec les services Jeunesse et Education.
- Observations sur le terrain, par la mise en place d'expérimentations : recueil de données multiples permettant d'affiner les besoins et d'adapter le dispositif en conséquence.
- Bilan au début tous les 2 mois avec l'ensemble des acteurs (services municipaux) puis 2 fois par an.
- Elargissement au mercredi (suite à la mise en application des nouveaux rythmes scolaires).
- Généralisation prévue en 2014.

Le budget

La tarification a été fixée à la séance, au prix d'1 € symbolique par garde et par enfant.

Toutefois, un tarif soumis au taux d'effort est préconisé. Matériellement impossible à organiser pour ces expérimentations, il serait appliqué en cas de généralisation du dispositif.

L'impact

Meilleure conciliation vie professionnelle et familiale.

L'évaluation

Nombre d'enfants utilisant le dispositif.

Les points forts

- Amélioration qualitative de la vie familiale et du rythme de l'enfant.
- Conciliation et meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Maîtrise du budget de la collectivité.

Les points faibles

- Difficulté à bien communiquer sur le dispositif : comme il est innovant et que les habitudes sont longues à changer, les familles craignent au premier abord une complexification de leur mode de garde.
- Nécessité d'une communication simple et abondante.



Harmonuits, charte pour la qualité de la vie nocturne

L'échelle géographique

Ville de Dijon.

Le(s) initiateur(s)

Mission Temps Urbains, Ville de Dijon, CCI Côte d'Or.

Les partenaires

CCI Dijon, UMIH Côte d'Or, Office de Tourisme, l'Etat (DDSP et Préfecture) DIVIA (réseau transport urbain dijonnais), ANPAA, LMDE, Radio Campus, Université de Bourgogne, Fédération Etudiante (Génération Campus) et ESC, les services municipaux : Dijon Ville Santé et Tranquillité publique, l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD).

L'équipe

Chargé du projet :

- Sophie KOENIG, Chargée de mission Temps Urbains, Ville de Dijon.

Maîtrise d'ouvrage :

- Nathalie DELARCHE, Animatrice tourisme, CCI Dijon.

Elus :

- Alain MILLOT, 1^{er} Adjoint délégué à l'administration générale, à la tranquillité publique et à la médiation.
- Chantal TROUWBORST, Conseillère municipale déléguée aux temps urbains.
- Patrick JACQUIER, Vice-Président de la CCI Dijon.
- Christophe LEMESNIL, Vice Président Branche discothèque UMIH Côte-d'Or.

Website

<http://www.dijon.fr/sortir.1/harmonuits-le-guide-bon-esprit.dos.419.php>

La période

- L'ensemble des partenaires s'est réuni le 1^{er} juillet 2009 pour lancer officiellement la charte et la signer avec les 10 premiers établissements labellisés Harmonuits.
- 16 nouveaux établissements labellisés en octobre 2009, 4 en avril 2010.

- En 2010 : lancement de la charte étudiants : convention à destination des associations étudiantes organisatrices de soirées.
- En 2011 : Mise en place de formations (2 fois par an) en direction des responsables associations étudiantes et établissements labellisés.
- En 2013 : 35 établissements labellisés et 14 associations d'étudiants et ESC.

Le projet

La Charte Harmonuits (marque déposée), initiée par la ville de Dijon, vise à renforcer les actions en matière de lutte contre les nuisances nocturnes : bruits excessifs, conduites à risques (consommation d'alcool, de drogue, MST...) et discriminations. Elle est à destination des établissements de nuit et des associations étudiantes.

Les professionnels labellisés sont accompagnés dans la sensibilisation de leur clientèle par des campagnes de prévention et la mise à disposition de lots de communication. Ils sont valorisés par l'obtention d'un label et une visibilité sur différents outils de communication. Deux comités, dans lesquels siègent les représentants de la Ville, de la CCI, de l'UMIH et les services de l'Etat, ont été créés pour le suivi de l'application de la Charte. Il s'agit, d'une part, du Comité de labellisation qui décerne le label aux établissements, pour une durée d'un an renouvelable, et assure le suivi de ces derniers et, d'autre part, du Comité de médiation dont l'objectif est le règlement des conflits.

Les élus de quartier peuvent également y participer, y faire remonter les demandes des habitants.

Domaine d'application prioritaire

Prévention et tranquillité publique.

Les bénéficiaires

Noctambules et riverains de lieux fréquentés en soirée.



Les objectifs

Lutte contre les nuisances nocturnes et les discriminations, prévention des comportements à risque.

La méthodologie

La réussite de ce projet nécessite un fort partenariat avec différents acteurs :

- La CCI Dijon et l'UMIH Côte d'Or pour les relations avec les professionnels (avis, remontée des demandes, suivi, organisation d'événements avec les labellisés...) et gestion des fonds FISAC.
- Les étudiants pour se rapprocher de la population ciblée (communication, réflexion, charte/convention spécifique).
- Les services de l'Etat (Préfecture, services de police) pour l'aspect réglementaire et le suivi des établissements (labellisation et médiation notamment).
- L'ANPAA et les mutuelles étudiantes (actions de prévention lors de campagnes de communication, de soirées dédiées...).
- Dijon Ville Santé devenu en 2012 partenaire sur le volet prévention et formation.

Le budget

- 11 000 € de fonds FISAC (subvention de l'Etat).
- 11 680 € budget Mission Temps Urbains (budgets 2008 à 2010).
- 6 300 € Mission Temps Urbains en 2011 pour les outils de communication.
- 4 000 € Mission Temps Urbains en 2013 pour des actions de prévention sur la voie publique.

L'impact

- Partenariat avec les établissements de nuit et les associations étudiantes, implication des différents acteurs pour une meilleure qualité de la vie nocturne dijonnaise.
- Séances de formation à destination des responsables d'associations étudiantes informant aussi les jeunes responsables sur leurs droits et devoirs. Acceptation

de la conciliation entre la vie nocturne et la tranquillité des riverains.

L'évaluation

- La ville de Dijon a été récompensée en tant que «municipalité la plus dynamique dans le domaine de la nuit» pour son travail de prévention, mené dans le cadre d'HARMONuits. Ce prix, a été décerné pour la première fois à une collectivité, devant 900 professionnels réunis à l'occasion des Trophées de la nuit, le 23 novembre 2009 à Paris.
- Bilan réalisé entre mai et juillet 2010 (sur interview des établissements labellisés).
- En projet 2014 : évaluation à la sortie des établissements (cabinet extérieur).

Les points forts

- La valorisation des professionnels labellisés.
- Un réel partenariat avec les professionnels a pu se développer grâce à ce dispositif.
- Le comité de médiation est apprécié des professionnels car il leur permet de dialoguer plus facilement avec les riverains et offre aux labellisés un échelon supplémentaire avant d'éventuelles sanctions des services de police/Préfecture.

Les points faibles

- Afin de rendre la communication plus efficace, il conviendra de développer des outils différenciés suivant les cibles. Outre les coûts de communication élevés, il n'est pas toujours évident d'adapter les outils aux différents professionnels dont les activités sont diverses (restaurant, bar, discothèque, karaoké, bowling...).
- Maintenir l'équilibre « Prévention » « Répression » (sollicitée par les habitants et certains des partenaires).
- Nécessité de faire évaluer le dispositif afin de gagner en crédibilité.